



Enseignements de spécialité de la série S2TMD

Cycle terminal, voie technologique

Mai 2019



Sommaire

Préambule général commun aux enseignements de spécialité du cycle terminal de la série S2TMD 4

- *Architecture des programmes* 7
- *Conditions de mise en œuvre de l'enseignement* 8

Enseignements de spécialité de culture et sciences chorégraphiques, et de pratique chorégraphique 9

- *Préambule commun aux deux enseignements de spécialité de danse*..... 9
- *Compétences travaillées au sein des deux enseignements de spécialité* 10
- *Champs de questionnement communs aux deux enseignements de spécialité*..... 12
- *Modalités et démarches pédagogiques* 13
- *Évaluation des apprentissages* 14
- *Contenus de l'enseignement de spécialité de culture et sciences chorégraphiques* 15
- *Contenus de l'enseignement de spécialité de pratique chorégraphique*..... 18

Enseignements de spécialité de culture et sciences de la musique, et de pratique de la musique 20

- *Préambule commun aux deux enseignements de spécialité de musique* 20
- *Compétences travaillées au sein des deux enseignements de spécialité* 21
- *Champs de questionnement communs aux deux enseignements de spécialité*..... 23
- *Modalités et démarches pédagogiques* 24
- *Évaluation des apprentissages* 26
- *Contenus de l'enseignement de spécialité de culture et sciences de la musique*..... 26
- *Contenus de l'enseignement de spécialité de pratique de la musique*..... 30

Enseignements de spécialité de culture et sciences du théâtre, et de pratique du théâtre **33**

- *Préambule commun aux deux enseignements de spécialité de théâtre* 33
- *Compétences travaillées au sein des deux enseignements de spécialité* 34
- *Champs de questionnement communs aux deux enseignements de spécialité*..... 35
- *Modalités et démarches pédagogiques* 36
- *Évaluation des apprentissages* 37
- *Contenus de l'enseignement de spécialité de culture et sciences du théâtre* 37
- *Contenus de l'enseignement de spécialité de pratique du théâtre* 40

Enseignement de spécialité d'économie, droit et environnement du spectacle vivant (EDES) **44**

- *Préambule* 44
- *Thèmes, questionnements et objectifs d'apprentissage* 46

Préambule général commun aux enseignements de spécialité du cycle terminal de la série S2TMD

La série technologique Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD) accueille des élèves qui, soit développent une pratique artistique depuis plusieurs années en musique ou en danse, soit débutent un parcours de formation en théâtre. Qu'ils aient suivi ou non l'enseignement technologique optionnel de culture et pratique de la danse / ou de la musique / ou du théâtre en classe de seconde, qu'ils aient suivi ou non l'enseignement optionnel dans un de ces mêmes domaines, tous cherchent à développer et à approfondir les compétences et les connaissances liées à leur art, et souhaitent, au cycle terminal de leur formation au lycée, y intégrer leur parcours de formation artistique. Ainsi, pour chaque domaine artistique, trois enseignements de spécialité sont proposés en classe de première, deux d'entre eux sont poursuivis en classe terminale.

L'ensemble des enseignements dispensés en cycle terminal vise à garantir à chaque élève une formation lui permettant d'envisager sereinement une diversité d'orientations dans l'enseignement supérieur au regard du projet professionnel qu'il est parallèlement amené à préciser. Au terme du cycle, l'élève a approfondi les techniques, les connaissances et les méthodes de travail propres à son domaine artistique ; il a multiplié les expériences pratiques dans des situations aussi bien individuelles que collectives, sur des répertoires et dans le cadre d'esthétiques diversifiées mais également par des approches souvent interdisciplinaires dans les projets qu'il réalise. Associés aux compétences construites et aux connaissances acquises dans les enseignements communs, les enseignements de spécialité de la série S2TMD permettent ainsi à l'élève de disposer d'une formation solide et équilibrée qui valorise sa singularité artistique.

En classe de première, l'enseignement de spécialité d'économie, droit et environnement du spectacle vivant (EDES) poursuit, dans une perspective liée au domaine du spectacle vivant, des arts et de la culture, la formation générale en sciences économiques et sociales suivie en classe de seconde. Les élèves y appréhendent les divers aspects qui caractérisent la vie artistique et la manière dont elle contribue au monde contemporain. Pratiques et politiques culturelles, économie et métiers du spectacle vivant et de la culture, place et rôle de l'artiste, cadres juridiques sont ainsi étudiés et permettent à l'élève de construire une représentation exacte et précise des enjeux sociaux, économiques et juridiques du spectacle vivant et plus largement de la culture. Dès la classe de première puis en classe terminale, cet enseignement est enrichi d'informations apportées régulièrement par les membres de l'équipe pédagogique

sur les secteurs professionnels et les métiers dans lesquels la formation reçue permet de se projeter. En lien avec l'enseignement de spécialité d'EDES SV sont ainsi découverts des secteurs aussi divers que ceux de la médiation, de la communication ou de la gestion culturelle, ceux de la régie ou de la production, ou encore ceux de la santé, du droit, de l'action sociale ou de la documentation.

Au-delà de la dynamique artistique qui les motive, les élèves sont sensibilisés à une diversité de perspectives professionnelles qui, toutes, permettent de valoriser un solide niveau de pratique et de culture artistiques comme de formation générale. Ils construisent ainsi progressivement un projet de poursuite d'études supérieures en lien avec un secteur professionnel qui les intéresse particulièrement.

À chaque niveau du cycle terminal et pour chacun des domaines artistiques, deux enseignements de spécialité complémentaires sont proposés : un enseignement de culture (chorégraphique, de la musique, du théâtre) et un enseignement de pratique (chorégraphique, de la musique, du théâtre). Le premier, centré sur la culture et les sciences de chaque domaine, construit des connaissances et des méthodes permettant à l'élève de disposer de savoirs organisés dans le domaine artistique qu'il privilégie, de les mettre en relation avec d'autres connaissances, de développer sa sensibilité à d'autres arts au bénéfice de sa pratique personnelle. L'élève développe en outre des savoir-faire lui permettant d'acquérir une autonomie pour développer sa propre culture. Le second enseignement de spécialité est centré sur la pratique artistique. Il permet à l'élève de poursuivre, à un haut niveau d'exigence et d'engagement, sa formation technique dans sa discipline principale. Il engage l'élève à approfondir ou à découvrir l'usage de techniques connexes à sa discipline principale. Il ouvre également à des situations concrètes qui permettent à l'élève d'expérimenter l'exercice de son art selon des perspectives variées.

Les diverses situations de travail dans lesquels les enseignements sont mis en œuvre sont abordées selon des perspectives relevant de trois champs de questionnement complémentaires (société, langages, esthétiques) précisés par les programmes. Ces perspectives, définies par l'équipe pédagogique, ne sont en aucun cas des contenus d'enseignement supplémentaires : elles constituent des questions transversales opportunément abordées et approfondies dans les situations d'apprentissage proposées. Par ces perspectives, les élèves interrogent le sens des pratiques artistiques qu'ils développent, des techniques qu'ils apprennent à maîtriser, et des projets qu'ils engagent et réalisent. Communes aux trois domaines artistiques et aux trois années du lycée, ces perspectives exigent des approches transversales associant les élèves des trois domaines artistiques et des différents niveaux d'enseignement. Ainsi, sur cette assise transversale, les élèves danseurs peuvent-ils engager une réflexion ou un projet nécessitant l'implication des musiciens et comédiens lorsque ces derniers peuvent inversement être à l'initiative d'un projet sollicitant les autres domaines.

Chaque année du cycle, les élèves sont amenés à réaliser des projets artistiques adossés à la pratique qu'ils privilégient. Lorsque cela est possible, ces projets gagnent à être menés avec le concours d'artistes invités ou en résidence. Les élèves appréhendent ainsi la distance qu'il y a entre une technicité individuelle maîtrisée et une œuvre artistique. Ils découvrent par l'expérience les liens qui relient leur sensibilité, inscrite dans le monde contemporain, et les œuvres du passé ou celles relevant de cultures qui ne leur sont pas coutumières. Si ces projets peuvent être individuels, ils gagnent à être collectifs en associant, autour d'un objectif partagé, plusieurs élèves de la classe, voire la classe dans son ensemble. Ils sont aussi l'occasion de réunir les élèves qui suivent des enseignements dans d'autres domaines artistiques pour développer ainsi des approches interdisciplinaires multipliant les perspectives de travail en élargissant l'horizon artistique de chaque élève. Quelles qu'en soient l'ambition et les caractéristiques, chaque projet permet de s'interroger sur le sens d'une production artistique, qu'il s'agisse d'interpréter, de créer, ou encore d'envisager sa médiation et sa réception par le public.

Il est souhaitable que, chaque année du cycle, l'un au moins des projets donne aux élèves l'occasion d'une restitution publique dans un lieu dédié au spectacle vivant. Particulièrement en classe de première, celui-ci peut susciter une synergie entre l'enseignement de spécialité d'EDES et les enseignements de spécialité propres à chaque domaine. La pratique artistique s'inscrit alors dans un réseau de compétences et de responsabilités fonctionnelles, toutes nécessaires à la réussite du projet et notamment à celle de sa restitution publique.

En outre, ce projet particulier, comme les plus modestes qui jalonnent chaque année scolaire, engage l'équipe pédagogique à associer les expertises des membres de chaque établissement partenaire pour assurer une évaluation des apprentissages qui prenne en compte les multiples facettes des apprentissages artistiques de l'élève.

Au fil de ces projets et plus généralement lors des nombreuses situations de travail qui organisent ces enseignements, les élèves développent des compétences essentielles à la réussite de l'épreuve orale terminale du baccalauréat. Outre leurs capacités d'assurer la médiation de leur art et de soutenir une prise de parole en public, ils développent peu à peu leur présence vocale et corporelle à la scène et devant un auditoire, leur capacité d'interagir avec des interlocuteurs quels qu'ils soient et leur maîtrise de l'émotion adossée à une solide estime d'eux-mêmes. Portés par la singularité des projets qu'ils présentent, ils peuvent montrer à l'occasion de l'épreuve du baccalauréat les apports de leur formation en série S2TMD.

■ Architecture des programmes

Les programmes des enseignements de spécialité spécifiquement artistiques sont organisés de la façon suivante.

Une partie commune aux deux enseignements de spécialité du domaine artistique couvre l'ensemble du cycle terminal et comprend :

- une présentation générale de l'enseignement de spécialité qui précise son périmètre, ses enjeux et ses objectifs particuliers ;
- la présentation des compétences travaillées dans les deux enseignements de spécialité selon des équilibres variables ;
- la présentation des champs de questionnement et de leurs possibles déclinaisons selon chaque domaine artistique, permettant à chaque équipe de définir les perspectives pour chaque année scolaire ;
- une présentation générale des modalités et des démarches pédagogiques prioritairement mobilisées ;
- des précisions sur la nécessité et les formes de l'évaluation régulière des apprentissages.

Une partie spécifique à chaque enseignement de spécialité présente les contenus qui y sont travaillés :

- ces contenus sont organisés en volets complémentaires et indispensables à la formation artistique de l'élève ;
- l'horaire disponible est réparti en proportions minimales incompressibles que les équipes pédagogiques doivent mettre en œuvre ;
- ces proportions n'épuisent pas l'horaire disponible ; les équipes pédagogiques ont la liberté de répartir le complément de l'horaire disponible, selon les orientations du projet pédagogique conventionné entre partenaires et selon les attentes et besoins des élèves.

Dans chacune de ces parties et autant que de besoin, les programmes précisent les éléments étudiés plus particulièrement en classe terminale, en vue notamment des épreuves de spécialité du baccalauréat.

Le programme de l'enseignement de spécialité d'économie, droit et environnement du spectacle vivant (EDES), réunissant les élèves qui suivent les enseignements de spécialité dans les trois domaines artistiques (danse, musique, théâtre), adopte une architecture particulière répondant aux caractéristiques de ce domaine de formation.

■ Conditions de mise en œuvre de l'enseignement

Équipe pédagogique

Les deux enseignements de spécialité spécifiquement artistiques (culture et sciences, pratique artistique) sont assurés par une équipe pédagogique associant les compétences des professeurs des établissements partenaires. Il revient à chaque équipe et pour chaque enseignement de convenir de la répartition horaire entre professeurs la plus adaptée à la poursuite des objectifs fixés par les programmes et précisés par le projet pédagogique. Ce projet est concerté et validé par la convention liant les deux établissements. Dans cette perspective, les proportions complémentaires dévolues aux volets de contenus sont précisément réparties au terme d'un temps indispensable de concertation. Dans tous les cas, chaque établissement partenaire prend en charge *a minima* 40% du volume horaire total imparti aux enseignements de spécialité de cultures et sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales et pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale (11h en classe de première, 14h en classe terminale).

Artistes, professionnels de la culture, institutions culturelles

Les artistes, créateurs, interprètes et professionnels de la culture, sont sollicités pour enrichir les enseignements, notamment à l'occasion de la réalisation de projets artistiques. Dans tous les cas, les équipes pédagogiques entretiennent une concertation régulière avec les institutions culturelles de leur environnement afin d'amener les élèves à les connaître et à en tirer parti pour leur parcours de formation.

Compléments de formation

Les enseignements de spécialité dispensés en cycle terminal garantissent la qualité et l'équilibre d'une formation artistique participant de la formation générale de l'élève. Toutefois, les élèves qui le souhaitent peuvent profiter des compléments de formation qu'ils suivent, hors parcours S2TMD, dans l'établissement partenaire. C'est dans cette perspective que la convention passée entre les établissements est attentive à l'organisation hebdomadaire des enseignements de la série et prévoit les aménagements nécessaires.

Enseignements de spécialité de culture et sciences chorégraphiques, et de pratique chorégraphique

■ Préambule commun aux deux enseignements de spécialité de danse

En complément des enseignements communs et de l'enseignement de spécialité d'économie, droit et environnement du spectacle vivant (EDESX) spécifique à la série S2TMD, les deux enseignements de spécialité propres à la danse garantissent tout au long du cycle terminal une formation générale artistique solide et équilibrée. Mis en œuvre par l'équipe partenariale, ils assurent une progression qui peut conduire à des études supérieures en danse et à une insertion professionnelle dans les métiers de la danse ou mener à une orientation vers d'autres domaines.

Les projets professionnels des élèves qui choisissent ces enseignements de spécialité peuvent concerner les métiers de la danse (interprète, chorégraphe, professeur de danse, médiateur en danse), les métiers de la culture (communication, production, programmation, collaboration artistique ou technique), ainsi que des métiers relevant de secteurs variés (les arts visuels, les métiers de la forme et du bien-être). Par ailleurs, ces enseignements permettent à ceux qui s'engageront vers le métier de danseur de bénéficier d'une formation leur donnant les moyens d'accéder, dans un avenir plus lointain, à une seconde carrière, celle de danseur se poursuivant rarement jusqu'à la fin de la vie professionnelle.

Ce programme est introduit par la présentation des champs de compétences travaillées conjointement par les deux enseignements de spécialité. En effet, ces compétences réunissent des éléments de diverses natures et ne peuvent être circonscrites à l'un ou l'autre des enseignements de spécialité.

La seconde partie présente les champs de questionnement que les élèves peuvent interroger dans les diverses situations de travail qui leur sont proposées au titre de chacun des enseignements de spécialité.

Une troisième partie est dédiée aux modalités et aux démarches pédagogiques mises en œuvre au bénéfice des apprentissages. Là encore, cet ensemble de possibilités recouvre les deux enseignements de spécialité.

La quatrième partie précise l'importance de l'évaluation régulière de la progression des élèves et rappelle la nécessité d'en mener une synthèse partagée en vue des bilans périodiques à destination des élèves et de leurs familles.

Sont enfin présentés les contenus d'enseignement propres à chacun des enseignements de spécialité de danse du cycle terminal.

■ **Compétences travaillées au sein des deux enseignements de spécialité**

Les deux enseignements de spécialité de culture et sciences chorégraphiques, et de pratique chorégraphique sont envisagés l'un au regard de l'autre, les aspects culturels, théoriques et pratiques de la danse devant s'enrichir mutuellement. Ils participent au développement de trois champs de compétences – d'interprétation, de restitution, d'analyse – que certains élèves ont travaillés en classe de seconde dans le cadre de l'enseignement technologique optionnel de pratique et culture de la danse ou dans le cadre d'apprentissages en danse conduits par ailleurs (classe CHAD, cursus de conservatoire, école de danse). L'articulation de ces deux enseignements de spécialité nécessite la coopération de tous les professeurs de l'équipe pédagogique. L'élève progresse dans sa technique et acquiert une culture chorégraphique et musicale ; il construit une expérience sensible de spectateur et apprend à poser un regard critique sur les œuvres. Il acquiert également des savoirs du corps et des connaissances sur sa mise en jeu en danse, et plus largement dans la société. Il développe un travail chorégraphique personnel et singulier qui renforce sa créativité. Il s'agit de former l'élève à l'art de la danse autant que de l'éduquer par l'art de la danse.

Que les situations de travail relèvent de l'un ou de l'autre des enseignements de spécialité, l'articulation de ces deux enseignements permet à l'élève de construire une approche globale de sa pratique artistique et de l'élargir à d'autres champs de la création. Il s'agit d'aborder l'art de la danse par une approche à la fois sensible, pratique, technique et culturelle qui prend en compte la diversité de ses esthétiques. À travers la consolidation de ses compétences d'interprétation, de restitution et d'analyse, l'élève s'approprie des outils et des méthodes grâce auxquels il peut porter un regard éclairé sur l'art chorégraphique et, plus largement, développer ses capacités de lecture du monde qui l'entoure pour mieux y prendre sa place. Ces

compétences s'enrichissent tout au long du parcours de l'élève en cycle terminal à travers des expériences de danseur, de spectateur, de chorégraphe et de critique.

Interprétation

- Développer et renforcer les compétences techniques du danseur dans différents registres expressifs et esthétiques.
- Perfectionner et utiliser de manière pertinente le vocabulaire chorégraphique.
- Mobiliser un langage gestuel riche, maîtrisé et pertinent.
- Affiner sa qualité de présence et préciser son intention dans son interprétation.

Restitution

- Situer les acteurs majeurs de l'art chorégraphique (chorégraphes, interprètes, théoriciens, collaborateurs artistiques), les courants, les œuvres, dans leurs contextes historiques, sociaux, culturels et techniques.
- Identifier les grands courants et enjeux de la création chorégraphique actuelle.
- Conduire la captation visuelle d'une séquence chorégraphiée (prise de vue, montage) et en présenter les partis pris.
- Concevoir et présenter une création singulière, et envisager les modalités de sa médiation.

Analyse

- Mobiliser des outils d'analyse au service de la compréhension d'une séquence de mouvements.
- Analyser une œuvre selon divers axes pour en dégager les éléments constitutifs et la situer dans ses contextes.
- Mobiliser ses connaissances musicales au service de la compréhension d'une œuvre chorégraphique.
- Affiner sa perception sensorielle, identifier les effets de sa pratique sur soi.
- Porter un regard analytique et critique sur sa propre pratique et évaluer ses besoins.
- Identifier et investir les savoirs corporels spécifiques à la danse.

■ Champs de questionnement communs aux deux enseignements de spécialité

Les champs de questionnement présentés ci-dessous concernent de nombreuses situations de travail. Les perspectives qui en sont issues, arrêtées par l'équipe pédagogique, ne sont pas des volets de contenus à étudier mais des occasions pour l'élève d'interroger la pratique de son art et les connaissances qu'il construit à son propos. Elles l'engagent à se situer aussi bien dans le champ social, dans celui des langages, que dans celui des esthétiques qui font la réalité de l'art chorégraphique aujourd'hui. Elles contribuent à la définition progressive d'un projet personnel d'études supérieures, voire d'insertion professionnelle, dans le domaine de la danse comme dans un domaine connexe.

Chaque année du cycle, au moins trois perspectives relevant de champs de questionnement différents sont choisies par l'équipe pédagogique. Les professeurs en charge des différents contenus d'enseignement peuvent opportunément s'en emparer pour approfondir certains aspects des apprentissages. Ces perspectives permettent ainsi aux élèves de relier la pluralité des situations de formation qu'ils rencontrent et d'en apprécier la complémentarité, le sens, la portée et les enjeux au-delà de la spécificité du travail qu'ils sont en train de conduire.

En classe terminale et en vue des épreuves de spécialité du baccalauréat, trois perspectives parmi celles choisies sont obligatoirement mobilisées. Elles sont à ce titre spécifiquement mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Champs de questionnement	Perspectives
Art chorégraphique et société	<ul style="list-style-type: none"> – Art chorégraphique, engagement et pouvoir. – Art chorégraphique et espaces scéniques. <p>Classe terminale : Art chorégraphique et monde contemporain.</p>
Art chorégraphique et langages	<ul style="list-style-type: none"> – Art chorégraphique et dramaturgie. – Art chorégraphique et scénographie. <p>Classe terminale : Art chorégraphique, et autres langages artistiques / nouvelles technologies.</p>
Art chorégraphique et esthétiques	<ul style="list-style-type: none"> – Art chorégraphique, traditions et filiations. – Art chorégraphique et diversité des références chorégraphiques. <p>Classe terminale : Art chorégraphique, représentations, mises en jeu et discours sur le corps.</p>

■ Modalités et démarches pédagogiques

L'acquisition d'une culture chorégraphique suppose non seulement de s'approprier des connaissances théoriques dans différents domaines, mais aussi de mettre concrètement à l'épreuve ces connaissances lorsque l'élève s'engage en tant que spectateur, danseur, chorégraphe ou performeur. Ces situations pratiques donnent du sens aux connaissances acquises, nourrissent la réflexion et permettent la construction de points de vue personnels.

L'enseignement de culture et sciences chorégraphiques alterne des moments durant lesquels l'élève travaille de manière individuelle et d'autres où il collabore au sein d'une équipe.

Cet enseignement propose des situations d'apprentissage diversifiées pouvant prendre la forme :

- d'apports de connaissances théoriques ;
- d'études détaillées d'œuvres chorégraphiques ;
- de mises en œuvre de méthodes et d'outils d'analyse divers ;
- de mises en situation pratique ;
- de recherches documentaires et d'études d'archives en ligne ;
- de confrontations d'analyses des productions des élèves ;
- de rencontres et d'échanges avec des professionnels du spectacle vivant ;
- de rencontres avec des œuvres.

L'enseignement de pratique chorégraphique est dispensé en groupe, dans des lieux spécifiques, et prend la forme de cours réguliers, d'ateliers et de temps consacrés à l'étude du répertoire et à la création. Le cours permet essentiellement de travailler la maîtrise technique du mouvement dansé et l'aspect stylistique d'une discipline, éléments constitutifs de la danse en tant que langage. L'atelier permet d'explorer le mouvement, d'installer une relation particulière avec l'élève, de développer sa créativité et d'insuffler de nouvelles dynamiques au sein du groupe. Ces différents temps de pratique, tout à la fois de répétition, d'expérimentation, d'improvisation, d'observation et de structuration, sont autant d'occasions pour l'élève de cultiver son espace personnel d'expression. Les habiletés d'interprète et de chorégraphe de l'élève sont ainsi développées dans des situations variées telles que :

- les répétitions et le perfectionnement d'éléments techniques ;
- l'expérimentation (ateliers d'improvisation et de composition) ;
- la création ;
- la réalisation de projets personnels et collectifs ;
- la participation à des formes diversifiées de spectacles.

Du fait de la diversité des profils des élèves, l'équipe pédagogique adapte les contenus des enseignements à leurs besoins et à leurs attentes. Au cours des deux années du cycle, il s'agit d'accompagner chaque élève dans sa singularité afin qu'il acquière un bon niveau de maîtrise

dans sa discipline principale tout en perfectionnant son vocabulaire chorégraphique dans d'autres disciplines complémentaires.

La pratique de la danse soumet le corps et l'esprit à des contraintes importantes. Aussi importe-t-il de développer chez l'élève certaines qualités, de renforcer son endurance et sa détermination tout en préservant son intégrité et son équilibre, en adaptant les charges de travail et d'entraînement à ses possibilités du moment et à son état de fatigue.

Autant que cela est possible, les élèves sont amenés à réaliser des projets collectifs interdisciplinaires ambitieux qui associent non seulement des élèves musiciens et comédiens, mais aussi d'autres élèves du lycée.

La tenue d'un carnet de bord dans lequel l'élève, guidé par le professeur, consigne et ordonne différentes expériences de danseur, de spectateur et de chorégraphe, l'aide à porter un regard réflexif sur sa pratique et à créer des liens entre les diverses composantes des deux enseignements de spécialité mais aussi avec les connaissances construites par l'enseignement de spécialité d'économie, droit et environnement du spectacle vivant, et par les enseignements communs. Ces mises en relation sont essentielles pour permettre à l'élève de construire un projet personnel qui mobilise des connaissances de diverses natures.

■ Évaluation des apprentissages

Tout au long du cycle terminal, les apprentissages sont évalués par les professeurs en charge des différents volets de contenus enseignés au sein des deux établissements partenaires. Ces évaluations portent sur des objectifs préalablement explicités aux élèves afin que ceux-ci mesurent pleinement ce qui est attendu, les progrès effectués et les difficultés restant à surmonter. Les élèves sont régulièrement mis en situation d'autoévaluation.

L'équipe pédagogique en charge des enseignements de spécialité de danse établit des points d'étape réguliers sur les acquis des élèves, particulièrement dans la perspective du bilan trimestriel communiqué aux familles. Ce bilan éclaire l'appréciation globale sur la progression de l'élève que délivre le conseil de classe sur la base de l'évaluation des apprentissages dans l'ensemble des composantes de la formation (enseignements communs et enseignements de spécialité).

■ **Contenus de l'enseignement de spécialité de culture et sciences chorégraphiques**

Chaque année du cycle terminal, les contenus de l'enseignement de spécialité de culture et sciences chorégraphiques sont organisés en trois volets :

- culture chorégraphique ;
- culture musicale ;
- sciences et connaissances sur le corps.

Ces volets garantissent une formation équilibrée dans le domaine de la culture et des sciences de la danse, que viennent compléter les volets de contenus du second enseignement de spécialité de pratique chorégraphique.

Les tableaux ci-dessous présentent les proportions minimales dévolues à ces trois volets sur chaque année scolaire. Il revient chaque année à l'équipe pédagogique en charge des enseignements de spécialité spécifiques à la série S2TMD d'organiser le temps restant soit pour renforcer certains volets de contenus, soit pour réaliser des projets collectifs interdisciplinaires. L'équipe s'attache ainsi à répondre au mieux aux attentes et aux besoins des élèves.

Cette répartition des horaires est portée à la connaissance des élèves et de leurs familles et est précisée par un avenant annuel, au sein de la convention cadre entre les partenaires.

Volets	Horaire hebdomadaire minimal	
	Première	Terminale
Culture chorégraphique	30%	30%
Culture musicale	20%	10%
Sciences et connaissances sur le corps	10%	20%
Horaire restant à affecter	40%	40%

Culture chorégraphique

Il s'agit de construire une culture riche, diverse et structurée autour de références de toutes natures, et de développer la capacité de l'élève d'analyser des œuvres chorégraphiques et de porter sur elles un regard critique. Au regard des enseignements d'histoire de l'art chorégraphique et des approches problématisées retenues, l'équipe pédagogique détermine les œuvres qui font l'objet d'une analyse.

■ Histoire de l'art chorégraphique

Au fil du cycle terminal, l'élève acquiert une solide connaissance de l'histoire de l'art chorégraphique et des arts. En examinant les perspectives choisies par l'équipe pédagogique (cf. *supra*), il affine progressivement sa connaissance des œuvres et des esthétiques ; il appréhende également les évolutions des langages chorégraphiques qu'il situe dans un réseau de connaissances propres à chaque période étudiée, de la Renaissance à la scène actuelle en passant par l'éveil des modernités. En s'appuyant sur une recherche documentaire et sur l'étude d'archives en ligne, il apprend à identifier les caractéristiques significatives des œuvres chorégraphiques abordées et à les situer, qu'elles relèvent de la période contemporaine ou bien du passé.

■ Observation, analyse et argumentation

Méthodologie d'observation d'une œuvre chorégraphique

Sur la base de l'analyse d'extraits d'œuvres chorégraphiques, l'élève apprend à reconnaître et à identifier des processus de création (analyse des choix opérés par le chorégraphe pour transmettre une intention), des motifs chorégraphiques (récurrence de phrases ou de mouvements dans une pièce chorégraphique), l'environnement musical ou sonore, des paramètres scénographiques (lumières, décors, costumes, projections d'image, etc.), une signature chorégraphique (récurrence de phrases ou de mouvements caractéristiques d'un chorégraphe). Dans le cas d'œuvres filmées, il apprend à identifier des paramètres de prise de vue et de montage.

De l'observation à l'analyse et à l'argumentation

L'élève apprend à s'appuyer sur des éléments caractéristiques identifiés pour justifier un point de vue sur une œuvre en la situant dans un contexte plus large. Dans cette perspective, il étudie au moins six œuvres en première et huit en terminale, en lien avec les perspectives choisies par l'équipe pédagogique, soit en allant au spectacle, soit en s'appuyant sur un support audiovisuel dont il analyse de courts extraits. Dans le cas d'œuvres filmées, il analyse les choix de captation.

Analyse et justification d'une composition réalisée, interprétée et filmée par les élèves

Les élèves composent (individuellement ou collectivement) une courte séquence dansée et en réalisent une captation et un montage vidéo, qui servent de supports à l'analyse et à la construction d'un argumentaire sur les choix de composition et de captation.

Culture musicale

À partir d'expériences corporelles et de l'écoute d'œuvres, l'élève danseur développe les connaissances et compétences musicales nécessaires à l'exercice de son art. La partition peut être envisagée comme une aide à l'analyse.

L'équipe pédagogique détermine les œuvres qui font l'objet d'une analyse. Autant que cela est possible, les perspectives retenues par l'équipe pédagogique au titre des champs de questionnement sont approfondies pour développer la culture musicale de l'élève.

■ Histoire de la musique

- Étude des grands courants et des genres musicaux de la musique occidentale de la Renaissance à nos jours.

■ Analyse musicale

- Écoute et analyse d'œuvres musicales en relation avec le champ chorégraphique.
- Acquisition d'un vocabulaire et d'une méthodologie d'analyse.
- Écoute et expérimentation corporelle de séquences rythmiques.

Sciences et connaissances sur le corps

Il s'agit d'identifier les effets de la pratique intensive de la danse sur le corps humain et d'amener l'élève à s'interroger sur son propre corps, ses sensations, ses perceptions, ses capacités, ses limites. Il revient à l'équipe pédagogique d'organiser et de répartir les différents aspects de ce volet de formation sur les deux années du cycle terminal et d'établir des liens avec les enseignements d'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé de l'établissement artistique partenaire (notamment pour ce qui concerne les études de cas pratiques).

■ Connaissances fondamentales sur le fonctionnement du corps humain et liens avec la pratique de la danse

Les contenus s'organisent autour des domaines suivants : la sollicitation des grandes fonctions du corps humain en danse ; la mobilisation des systèmes articulaire et musculaire ; les différents types de contraction musculaire ; le système sensoriel ; le système nerveux et la notion de schéma corporel en danse ; l'équilibre et la posture ; la sensation, la perception, le contrôle et la régulation du mouvement. Les connaissances théoriques sont illustrées et mobilisées dans des études de cas (théoriques et pratiques) relatives à des styles, des techniques ou des répertoires, de la danse baroque à nos jours.

■ Connaissances sur l'entraînement en danse

Les contenus s'organisent autour des domaines suivants : les méthodologies de l'entraînement en danse ; les composantes de la performance en danse et leur amélioration ; les pratiques somatiques ; la traumatologie spécifique à la danse et les risques de la pratique intensive ; l'hygiène de vie du danseur ; les facteurs et les impacts de l'anxiété sur la performance du danseur.

■ Contenus de l'enseignement de spécialité de pratique chorégraphique

Chaque année du cycle terminal, les contenus de l'enseignement de spécialité de pratique chorégraphique sont organisés en trois volets :

- travail technique dans la discipline principale ;
- travail technique dans une discipline complémentaire ;
- ateliers de pratique, d'improvisation et de composition.

Chacun de ces volets est indispensable et participe d'une base fondamentale sur laquelle se construisent la qualité et la solidité d'une formation en danse, en lien avec les volets de contenus travaillés dans l'enseignement de spécialité de culture et sciences chorégraphiques.

Les tableaux ci-dessous présentent les proportions minimales dévolues à ces trois volets sur chaque année scolaire. Il revient chaque année à l'équipe pédagogique en charge des enseignements de spécialité spécifiques à la série S2TMD d'organiser le temps restant soit pour renforcer certains volets de contenus, soit pour réaliser des projets collectifs interdisciplinaires. L'équipe s'attache ainsi à répondre au mieux aux attentes et aux besoins des élèves.

Cette répartition des horaires est portée à la connaissance des élèves et de leurs familles, et est précisée au sein de la convention cadre entre les deux partenaires par un avenant annuel.

Volets	Proportions minimales de l'horaire global	
	Première	Terminale
Travail technique dans la discipline principale	40%	40%
Travail technique dans une discipline complémentaire	20%	20%
Ateliers de pratique d'improvisation et de composition	10%	20%
<i>Horaire restant à affecter</i>	30%	20%

Travail technique dans une discipline principale

L'élève perfectionne sa technique dans sa discipline principale (classique, contemporain, jazz, hip-hop) en s'appuyant sur un répertoire et un vocabulaire spécifiques.

Travail technique dans une discipline complémentaire

L'élève développe une technique dans une discipline complémentaire (classique, contemporain, jazz, hip-hop, danses du monde, etc.) de sa discipline principale. Il diversifie sa connaissance et sa pratique des langages chorégraphiques au service de sa pratique de danseur.

Ateliers de pratique, d'improvisation et de composition

L'élève enrichit et renouvelle ses expériences artistiques par l'improvisation et la composition ; il construit également ses compétences d'interprète et de chorégraphe pour s'engager dans une démarche de création. Il développe ses capacités d'improvisation à partir d'un thème et/ou d'une musique, par l'écoute, l'affirmation de sa propre sensibilité et l'affinement de ses perceptions sensorielles. Il apprend à construire une séquence chorégraphique dont il est capable d'explicitier la conception, en s'appuyant sur sa connaissance et sa maîtrise des différents langages de références et en justifiant les choix réalisés. Par ailleurs, il effectue des captations audiovisuelles de séquences dansées par lui-même ou par ses pairs, et en réalise des montages vidéo.

Dans chacun de ces volets, l'enseignement vise le perfectionnement et l'enrichissement des éléments techniques dans les disciplines choisies ; il permet d'améliorer la précision et la vitesse de l'exécution, la maîtrise de l'énergie et de la respiration, la qualité de la mémorisation. Il développe également les compétences liées à l'improvisation et à la composition chorégraphiques. Les connaissances acquises et les compétences construites dans l'enseignement de spécialité de culture et sciences chorégraphiques enrichissent celles de la pratique. L'élève apprend à porter un regard réflexif sur sa propre pratique : il exprime et justifie l'utilisation personnelle de processus de création.

Enseignements de spécialité de culture et sciences de la musique, et de pratique de la musique

■ Préambule commun aux deux enseignements de spécialité de musique

Complémentaires des enseignements communs et de l'enseignement de spécialité d'économie, droit et environnement du spectacle vivant spécifique à la série S2TMD, les deux enseignements de spécialité propres à la musique construisent tout au long du cycle terminal une formation artistique solide et équilibrée qui associe développement des compétences et acquisition des connaissances techniques et culturelles.

Les projets personnels des élèves qui choisissent ces enseignements de spécialité peuvent concerner à terme les secteurs professionnels traditionnels des musiciens (instrumentiste interprète, chanteur, chef d'orchestre, chef de chœur, pédagogue, compositeur, arrangeur, etc.) mais également les métiers liés à la facture instrumentale, à l'édition musicale ou à l'ingénierie du son et à la régie du spectacle. D'autres secteurs leur sont aussi ouverts, tels ceux de la gestion et de la médiation culturelles, de la documentation musicale et de la communication, ou encore certains métiers de la santé et du bien-être. Les programmes des enseignements de spécialité du cycle terminal présentés ci-dessous garantissent une formation équilibrée qui associe formation générale et formation artistique, et permet d'envisager sereinement la poursuite d'études et divers parcours professionnels.

La première partie du programme présente les champs de compétences travaillées dans les deux enseignements. En effet, que ceux-ci relèvent de la technique, de la pratique ou de la culture musicale et artistique, ils ne peuvent être circonscrits à l'un ou l'autre des enseignements dispensés. Les compétences qui les constituent sont mobilisées en permanence selon des équilibres nécessairement très variables. Ces champs constituent une référence centrale pour l'équipe pédagogique partenariale : ils sont au principe du projet pédagogique et dessinent les voies de son aboutissement.

La seconde partie présente les champs de questionnement que les élèves interrogent dans les diverses situations de travail qui leur sont proposées au titre de chacun des enseignements de spécialité.

La troisième partie est dédiée aux modalités et aux démarches pédagogiques mises en œuvre dans les deux enseignements de spécialité.

La quatrième partie précise l'importance de l'évaluation régulière de la progression des élèves et rappelle la nécessité d'en mener une synthèse partagée en vue des bilans périodiques à destination des élèves et de leurs familles.

Les deux dernières parties présentent les contenus d'enseignement propres à chacun des enseignements de spécialité de musique spécifiques du cycle terminal. Tous deux sont organisés en volets complémentaires dont l'association garantit la qualité d'une formation musicale structurée et complète. Chaque ensemble de contenus est introduit par un tableau présentant les proportions horaires minimales qui doivent être consacrées à chacun d'entre eux. La somme de ces proportions reste en deçà de l'horaire réglementaire dédié à ces enseignements : il revient à l'équipe pédagogique, en fonction des orientations pédagogiques du projet conventionné entre les deux établissements et des besoins des élèves, de répartir le volant horaire restant sur tout ou partie de ces volets.

■ **Compétences travaillées au sein des deux enseignements de spécialité**

Dans chacun des enseignements de spécialité et chaque année du cycle terminal, l'élève travaille de nombreuses compétences selon des équilibres variables liés à la spécificité des situations musicales qui lui sont proposées. Ainsi, lorsqu'il travaille son instrument ou sa voix, il s'enrichit de l'écoute d'œuvres de référence et d'interprétations particulières, ou encore il mène des recherches sur l'esthétique musicale à laquelle s'adosse le langage qu'il utilise. Lorsqu'il élabore un projet artistique individuel ou collectif, il met ses compétences techniques au service d'une vision esthétique nourrie de ses connaissances musicales et de sa culture artistique et générale. Lorsqu'il étudie les œuvres, il enrichit en retour ses pratiques musicales de références nouvelles et découvre la multiplicité des figures techniques qui constituent les langages de la musique.

Organisées en trois champs présentés ci-dessous, les compétences travaillées relèvent des deux enseignements de spécialité suivis par l'élève. Il revient à l'équipe pédagogique de construire, chaque année du cycle terminal, un projet concerté de formation garantissant la progression de chaque élève sur chacune de ces compétences.

Techniques musicales

- Développer et mobiliser ses compétences techniques d'interprète et de créateur.
- Développer et mobiliser une connaissance approfondie des styles et des techniques qui organisent les langages musicaux.
- Développer et mobiliser une écoute adaptée (analytique, critique, comparée, etc.) à chaque situation musicale : jeu individuel ou collectif, écoute d'œuvres enregistrées ou en concert.

Pratiques musicales

- Identifier et maîtriser les exigences propres à sa pratique artistique (culturelles, techniques, scientifiques).
- Concevoir et réaliser en autonomie un projet artistique personnel.
- Concevoir et réaliser un projet artistique collectif, y situer sa place et son rôle.
- Interroger la singularité de sa pratique artistique et son rôle dans la Cité.
- Porter un regard critique sur sa propre pratique pour la faire progresser et la situer dans son environnement.
- Mettre en lien sa pratique artistique avec différents domaines connexes et les métiers qui en découlent (spectacle vivant, médiation, acoustique, multimédia, santé, environnement sonore, etc.).

Culture musicale et artistique

- En toute situation musicale, mobiliser une culture artistique structurée, ouverte et diversifiée pour interpréter, créer, commenter, analyser, comparer, critiquer, etc.
- Situer les œuvres musicales (écoutées, étudiées, interprétées, créées, etc.) dans un réseau de références organisées dans le temps et l'espace de la création artistique et en dégager la portée et le sens.
- Nourrir ses pratiques d'une curiosité ouverte à toutes les esthétiques musicales.
- Convoquer l'ensemble de ses connaissances et capacités pour construire un discours oral et/ou écrit argumenté à partir de situations musicales diverses.
- Assurer la médiation publique d'une réalisation artistique.

■ Champs de questionnement communs aux deux enseignements de spécialité

Qu'elles relèvent d'un enseignement de spécialité ou de l'autre, la plupart des situations de travail sont abordées selon des perspectives qui engagent l'élève à interroger le sens, le rôle et les enjeux de sa pratique artistique, mais aussi, plus généralement, la place de la musique et la diversité de ses esthétiques dans le monde contemporain. Chaque année et pour chaque niveau du cycle, l'équipe pédagogique réunissant les professeurs des deux établissements choisit ces perspectives parmi trois champs de questionnement : le premier questionne les liens qu'entretient la musique avec l'organisation de la société ; le second interroge les langages de la musique, leurs évolutions, leurs parentés et leurs différences ; le troisième interroge les œuvres et les esthétiques par des approches aussi bien diachroniques que synchroniques. Les perspectives choisies sont approfondies tout au long de l'année et étudiées de manière conjointe.

Chaque année du cycle, trois perspectives au moins sont retenues, chacune relevant d'un champ de questionnement différent. Elles peuvent être choisies parmi celles proposées ci-dessous. En classe terminale et en vue des épreuves de spécialité du baccalauréat, trois perspectives parmi celles choisies sont obligatoirement mobilisées. Elles sont à ce titre spécifiquement mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Champs de questionnement	Perspectives
Musique et société	<ul style="list-style-type: none">– Le rôle de l'artiste dans la Cité.– La pratique musicale : sphère privée et sphère publique.– Le musicien et ses publics.– Quels lieux, quels supports pour quelles musiques ?– Le musicien médiateur : penser et créer une forme, présenter et transmettre la musique. <p>Classe terminale : Mondialisation, diversité et identités culturelles.</p>

<p style="text-align: center;">Musique et langages</p>	<ul style="list-style-type: none"> – L'évolution des langages : entre constantes et ruptures. – Des processus pour composer, improviser, arranger, transcrire, orchestrer, mixer, etc. – Des chemins vers l'interprétation personnelle. – Langages musicaux et notations. – La musique et le numérique. – Extension du domaine du timbre. – Texte, image, mouvement : influences sur les langages musicaux. <p>Classe terminale : L'hybridation des langages de la musique.</p>
<p style="text-align: center;">Musique et esthétiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> – La musique, l'espace de la scène, le corps du musicien et son public. – Singularité artistique et diversité culturelle. – Singularité artistique au-delà des influences esthétiques. – Originalité de l'œuvre et contexte culturel. – Son, langage, œuvre, musique. – Style, école, pratique, manière. <p>Classe terminale : Relativité des goûts, des modes et des valeurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pratiques musicales, environnement culturel et esthétiques dominantes. – Interpréter aujourd'hui : pour quoi faire ? – Interprétation / recreation / création : quelles frontières ?

■ Modalités et démarches pédagogiques

La formation dispensée dans le cadre des enseignements de spécialité est portée par les établissements partenaires, chacun y apportant ses compétences au bénéfice d'un enrichissement mutuel des modalités et des démarches pédagogiques. Celles-ci s'adaptent aux différents volets de contenus présentés *infra* mais aussi aux compétences particulièrement ciblées dans chaque situation pédagogique.

- La technique instrumentale ou vocale repose pour une large partie sur des situations de travail individualisées qui permettent à l'élève d'identifier à chacun de ces moments les aspects à travailler pour progresser efficacement dans un cadre autonome.
- Ces savoir-faire techniques se renforcent dès lors qu'ils sont confrontés à la réalisation d'un projet artistique personnel (interprétation, création) ou collectif (petit ensemble, chœur, orchestre), que le travail soit encadré par un professeur ou mené en autonomie par le ou les élèves.
- Autant que cela est possible au sein des établissements partenaires, les élèves réalisent des projets collectifs ambitieux qui associent non seulement des élèves danseurs et des élèves comédiens, mais également des élèves du lycée relevant d'une autre série. Arts plastiques, histoire des arts, français, histoire ou géographie, sciences, philosophie sont ainsi quelques-unes des disciplines pouvant opportunément enrichir la réalisation d'un projet artistique. C'est particulièrement dans ces occasions que les élèves peuvent rencontrer un artiste professionnel – non nécessairement musicien – et travailler avec lui afin de découvrir de nouvelles démarches, se les approprier pour mieux les investir et les transformer.
- La diversité de ces projets musicaux est aussi l'occasion de travailler la médiation musicale, notamment dans la perspective de l'épreuve orale terminale du baccalauréat. Mené individuellement ou par petit groupe, ce travail vise à présenter un projet, à en expliquer les caractéristiques et l'originalité de façon vivante et appropriée à un public dont les caractéristiques ont été examinées en amont. Il engage également à considérer la médiation comme une démarche de création à part entière, permettant au public de s'approprier par une approche sensible la musique qui lui est proposée.
- L'étude des sciences et techniques musicales ouvre à des moments de travail collectif où s'articulent diverses situations : écoute, analyse, déchiffrage, improvisation, recherche, exploration, création, etc.
- L'étude des œuvres vise le développement de techniques d'écoute appropriées et l'acquisition d'une culture musicale riche et diverse ; elle est menée le plus souvent en classe. Si la confrontation de sensibilités singulières est toujours conditionnée par les langages mis en œuvre, elle permet de développer les capacités d'échanger, d'argumenter et de débattre au bénéfice du développement de la maturité artistique de chaque élève.
- Les élèves sont encouragés à mener des recherches en amont d'une séance d'enseignement sur de nombreux aspects des volets de contenus présentés *infra*. Ils témoignent ainsi de leur autonomie, qu'ils mettent au service d'un partage de connaissances dans le cadre d'échanges et de débats conduits sous l'autorité du professeur. De telles démarches peuvent aussi bien concerner l'étude critique d'enregistrements (interprétation), l'étude de l'histoire de la musique et des arts, l'analyse des œuvres que la connaissance des métiers qui font aujourd'hui le spectacle vivant ou encore certains aspects de la sociologie des pratiques musicales.

La diversité de ces situations gagne à être consignée dans un livret personnel ou un carnet de bord qui non seulement garde la mémoire des travaux menés, mais permet également de les mettre en relation. Dans cette perspective, l'équipe pédagogique propose un cadre souple et modulable adapté à la spécificité du projet pédagogique mis en œuvre pour que les élèves puissent se l'approprier et le personnaliser en pleine autonomie.

■ Évaluation des apprentissages

Tout au long du cycle terminal, les apprentissages sont évalués par les professeurs en charge des différents enseignements. Ces évaluations portent toujours sur des objectifs préalablement explicités aux élèves afin que ceux-ci mesurent pleinement ce qui est attendu, quels progrès ils ont effectués ou quelles difficultés ils doivent encore surmonter. C'est aussi dans cette perspective que l'élève est engagé à s'autoévaluer dans chaque champ de compétences. Cette démarche est particulièrement opportune dans le cadre des projets artistiques, notamment interdisciplinaires, car elle permet à l'élève d'apprécier en même temps les multiples facettes de sa formation.

L'équipe pédagogique en charge des enseignements de spécialité de danse établit des points d'étape réguliers sur les acquis des élèves, particulièrement dans la perspective du bilan trimestriel communiqué aux familles. Ce bilan éclaire l'appréciation globale sur la progression de l'élève que délivre le conseil de classe, sur la base de l'évaluation des apprentissages dans l'ensemble des composantes de la formation (enseignements communs et enseignements de spécialité).

■ Contenus de l'enseignement de spécialité de culture et sciences de la musique

Les six volets présentés ci-dessous, auxquels s'ajoute un volet supplémentaire en classe terminale, précisent les contenus dispensés chaque année du cycle terminal dans l'enseignement de spécialité de culture et sciences de la musique. Ils garantissent une formation solide et équilibrée dans le domaine de la culture et des sciences de la musique que viennent compléter les volets de contenus du second enseignement de spécialité spécifique de pratique de la musique. Adossée aux enseignements communs, leur mise en œuvre garantit un parcours équilibré favorisant la poursuite d'études dans une variété de domaines où la culture et la pratique musicale jouent un rôle déterminant.

Les tableaux ci-dessous présentent les proportions minimales dévolues à chaque volet ou ensemble de volets sur chaque année scolaire. Il revient chaque année à l'équipe pédagogique en charge des enseignements de spécialité spécifiques à la série S2TMD d'organiser le temps restant en renforçant certains volets de contenus. L'équipe s'attache ainsi à répondre au mieux aux attentes et besoins des élèves.

Cette répartition des horaires est portée à la connaissance des élèves et de leurs familles, et est précisée au sein de la convention cadre signée entre les deux partenaires par un avenant annuel.

Volets	Proportions minimales de l'horaire global	
	Première	Terminale
Histoire de la musique et des arts	40%	40%
Cultures et techniques musicales spécifiques liées à différentes esthétiques		
Analyse musicale, techniques d'écoute		
Musique et numérique	20%	20%
Acoustique		
Organologie		
Sociologie des pratiques et de la diffusion de la musique	-	10%
<i>Horaire restant à affecter</i>	40%	30%

Histoire de la musique et des arts

Au cycle terminal, l'élève acquiert une connaissance solide de l'histoire de la musique et des arts. En mobilisant les perspectives choisies par l'équipe pédagogique (cf. *supra*), il affine progressivement sa connaissance des œuvres, des artistes et des esthétiques, et appréhende les évolutions des langages artistiques qu'il situe dans un réseau de connaissances propres à chaque période étudiée. Par la comparaison, il apprend à identifier les caractéristiques significatives de la musique écoutée ou interprétée et à la situer, qu'elle relève de la période contemporaine ou bien du passé.

Cultures et techniques musicales spécifiques liées à différentes esthétiques

Le musicien est pleinement concerné par la mondialisation des échanges culturels. Au cœur d'un vaste réseau de circulation des œuvres d'aujourd'hui et du passé, de tradition savante ou de culture traditionnelle, relevant de sa propre culture ou portées par une tradition qui lui est étrangère, l'élève musicien, quelle que soit sa dominante musicale, apprend à appréhender cette réalité. Dans cette perspective, il découvre plusieurs cultures, courants et techniques musicales éloignés de ses propres repères afin de les intégrer à ses références et d'en tirer parti dans ses pratiques musicales.

Chaque année du cycle terminal, l'élève approfondit ainsi plusieurs cultures musicales (œuvres et langages). Dans cette perspective, il mène préalablement, et dans un objectif précisé par l'équipe pédagogique, ses propres recherches (sur le réseau internet et à l'occasion de concerts et spectacles auxquels il assiste, etc.). Il en expose les résultats qui, complétés par les apports des professeurs, donnent lieu à des échanges et des débats, voire à des pratiques musicales originales induites par la culture et le langage étudiés.

Analyse musicale, techniques d'écoute

Qu'elle soit le fruit d'une écoute attentive et réitérée ou bien celui d'une étude sur partition, l'analyse musicale est un outil essentiel du musicien. Prenant appui sur des œuvres d'une grande diversité dont l'analyse est menée selon différentes modalités (écoute avec partition ou représentation graphique, écoute seule, lecture silencieuse, etc.), l'élève développe son acuité auditive, son oreille intérieure et son appréhension experte d'une partition pour identifier les caractéristiques d'une œuvre et déterminer l'esthétique à laquelle elle se rattache.

Il apprend dans ce cadre à restituer à l'oral et à l'écrit les conclusions de son travail, qu'il s'agisse d'une analyse de partition ou d'un commentaire d'écoute (comparée ou non). Il apprend à distinguer clairement ce qui relève de la description objective des éléments constitutifs de la musique de ce qui dépend de la perception subjective de son auditeur.

Une attention particulière est portée à la critique d'enregistrement, qu'il s'agisse de ses partis pris esthétiques, de sa prise de son, de sa post-production ou de son format de diffusion.

Musique et numérique

S'il ne peut être question d'amener les élèves à maîtriser les nombreux outils numériques dédiés au son et à la musique, il convient cependant de leur faire découvrir les grandes catégories d'usages qui les organisent. Édition du son, édition de partition, aide à la création, traitement audionumérique, temps réel, etc. sont quelques-unes des catégories susceptibles d'être abordées avec les élèves. Un bref parcours de l'histoire du numérique dédié à la musique permet à chaque élève de prendre la mesure d'un domaine à l'évolution très rapide et protéiforme.

Acoustique

L'élève acquiert des notions élémentaires d'acoustique. Qu'est-ce qu'un décibel ? Comment le son se propage-t-il ? Comment caractérise-t-on un son ? Qu'est-ce qu'une longueur d'onde ? Qu'est-ce qu'un son complexe ? Qu'appelle-t-on les harmoniques d'un son ? Qu'est-ce qu'une enveloppe ? La réponse à ces questions et à d'autres gagne à s'adosser à des situations concrètes qui deviennent autant d'études de cas propres à expliciter de nombreuses notions d'acoustique.

Ce volet aborde également les questions liées à la santé auditive, à la prévention des risques et au vieillissement naturel de l'oreille. Il étudie enfin les questions acoustiques liées aux lieux, notamment ceux dédiés au spectacle vivant, et les technologies aujourd'hui disponibles pour en améliorer le rendu musical.

Organologie

Si la connaissance des instruments, de leur facture et de leur technique, est indispensable au musicien quelle que soit sa dominante, celle des liens qu'entretiennent l'évolution de la facture instrumentale et la création d'instrument avec l'histoire de la musique, celle de ses langages et de ses esthétiques sont encore plus précieuses. Sans se limiter à la sphère européenne, l'élève est amené à connaître et reconnaître par l'image et le son un grand nombre d'instruments et il apprend à les classer. Par l'étude de cas, notamment d'orchestration, il réfléchit aux liens qu'entretiennent la facture instrumentale et la création musicale jusqu'à aujourd'hui.

Sociologie des pratiques et de la diffusion de la musique (classe terminale)

En classe terminale, l'élève s'appuie sur les connaissances qu'il a acquises dans l'enseignement de spécialité d'économie, droit et environnement du spectacle vivant, proposé en classe de première. Il approfondit celles portant sur les réalités sociologiques des pratiques musicales et sur les diverses formes de diffusion de la musique (diffusée pour elle-même, diffusée au service d'un objectif extérieur).

L'équipe pédagogique peut opportunément s'appuyer sur les études scientifiques régulièrement publiées, notamment par le département des études, de la prospective et de la statistique du ministère de la culture (DEPS) ou par tout autre organisme de référence. Elle peut également proposer des études de cas (production et diffusion d'un album discographique, identité d'un festival musical, musique de publicité, etc.) qui engagent l'élève à mener un travail personnel de recherche sur le cas particulier qui lui est soumis.

■ Contenus de l'enseignement de spécialité de pratique de la musique

Les cinq volets présentés ci-dessous organisent les contenus dispensés chaque année du cycle terminal en enseignement de spécialité de pratique de la musique. Chacun d'entre eux est indispensable et participe d'une base fondamentale sur laquelle se construisent la qualité et la solidité d'une formation musicale et artistique, en lien avec les enseignements communs et complétée par les contenus travaillés dans l'enseignement de spécialité de culture et sciences de la musique.

Le tableau ci-dessous présente les volumes horaires minimaux affectés à chaque volet ou ensemble de volets durant chaque année scolaire. L'ensemble ne représentant qu'une partie du temps annuel, il revient à l'équipe pédagogique en charge des enseignements spécifiques à la série S2TMD, chaque année et pour chaque niveau scolaire, d'organiser le temps restant en renforçant certains volets de contenus. L'équipe s'attache ainsi à répondre au mieux aux attentes et aux besoins des élèves.

Cette répartition des horaires est portée à la connaissance des élèves et de leurs familles, et est précisée au sein de la convention cadre entre les deux partenaires par un avenant annuel.

Volets	Proportions minimales de l'horaire global
	Première et terminale
Pratique soutenue dans une dominante	30%
Pratique collective dirigée/non dirigée reliée à la dominante	
Création/invention	10%
Pratique vocale collective	20%
Connaissance du corps, conscience corporelle, conscience vocale, geste et posture	
<i>Horaire restant à affecter</i>	40%

Pratique soutenue dans une dominante

Chaque élève approfondit les connaissances et les techniques relatives à la pratique de sa discipline musicale principale (instrument, chant, écriture, composition, etc.). Il aborde un grand nombre de répertoires, développe sa curiosité et appréhende différentes esthétiques afin de proposer une interprétation éclairée et nourrie de références.

En outre, l'élève profite d'une formation musicale corrélée à la dominante choisie et à son niveau de maîtrise. Celle-ci articule, selon des équilibres spécifiques, des techniques de lecture, d'écriture, d'harmonie, d'arrangement, de déchiffrement, d'oralité, etc.

Pratique collective dirigée/non dirigée reliée à la dominante

L'élève apprend à mobiliser ses compétences pratiques dans un cadre collectif. Celui-ci peut relever d'un petit ensemble de quelques instruments ou voix ou bien d'un ensemble plus important (chœur, orchestre, *big band*, etc.). Si elles sont souvent accompagnées ou dirigées par un professeur, ces pratiques peuvent également être menées sans la direction d'un professeur : chaque participant développe ainsi son autonomie au bénéfice d'un travail d'équipe. En ce cas, les professeurs veillent à superviser un moment de restitution critique et de coévaluation qui conduit chaque musicien à mesurer, au regard du résultat obtenu, les forces et les faiblesses de ses choix.

Les élèves dont la dominante relève d'autres disciplines que l'interprétation (composition, écriture notamment) mènent des projets similaires, dirigés et non dirigés, afin de proposer le fruit de leurs travaux à un groupe d'interprètes. La restitution est alors doublement vertueuse : les auteurs y mesurent la qualité du travail mené à l'aune de l'interprétation proposée et des difficultés rencontrées par les interprètes ; les interprètes s'y interrogent sur la pertinence de leur approche interprétative au regard de l'intention des auteurs.

Création / invention

Que leur dominante relève de la technique instrumentale ou vocale, de l'écriture ou de la composition, tous les élèves sont engagés à développer leurs compétences créatives et leur imagination. S'ils peuvent mener un projet ambitieux de création qui se développe sur plusieurs mois, ils peuvent également, sous la direction du professeur, saisir les multiples occasions qui se présentent pour développer une figure, expérimenter une technique, pasticher un style, etc. Les professeurs en charge des enseignements veillent à sélectionner les situations qui engagent les élèves à investir des références et des esthétiques *a priori* éloignées de celles dont ils sont les plus familiers.

De telles situations amènent également les élèves à découvrir divers processus de création liés aussi bien à des contextes historiques (notamment contemporains) qu'à des genres ou des

esthétiques particulières. Ils peuvent alors utiliser des outils numériques d'aide à la composition ou encore de nouvelles lutheries instrumentales.

Pratique vocale collective

Qu'ils soient instrumentistes ou chanteurs, tous les élèves développent leurs compétences vocales, individuellement et collectivement. Il s'agit de leur permettre, en toutes situations, de mobiliser l'immédiateté et l'évidence de leur voix pour contribuer à un échange artistique autour d'une œuvre, de son interprétation et de son analyse, ou encore à l'occasion d'échanges et de débats.

Dans de nombreuses situations de travail, de la pratique instrumentale individuelle aux travaux d'analyse en classe entière, la voix peut être fréquemment mobilisée pour concrétiser ou illustrer une figure particulière. Dans des situations de formation musicale, elle est le vecteur musical le plus aisément mobilisable.

Dans tous les cas, les élèves travaillent un répertoire choral qui leur permet d'aborder une diversité de répertoires *a minima* en classe, en s'appuyant sur un travail non seulement polyphonique mais également tourné vers l'interprétation.

Connaissance du corps, conscience corporelle, conscience vocale, geste et posture

Instrumentistes et chanteurs, les élèves prennent conscience des exigences physiologiques qu'ils doivent respecter pour développer leurs compétences musicales. Ils apprennent à identifier les muscles sollicités ainsi que les types de contraction musculaire qu'ils doivent éviter dans leur geste musical. Il s'agit de ressentir les effets d'une pratique instrumentale ou vocale sur le corps humain, et de s'interroger sur son propre corps, ses sensations, ses perceptions, ses capacités. En retour, les élèves mesurent combien la juste mobilisation du corps dans son ensemble contribue à la qualité du geste musical. Ils construisent ainsi de façon consciente et maîtrisée une posture physique saine et, plus largement, une représentation corporelle, notamment dans l'exercice public de leur art.

Enseignements de spécialité de culture et sciences du théâtre, et de pratique du théâtre

■ Préambule commun aux deux enseignements de spécialité de théâtre

Le cycle terminal de la série Sciences et techniques du théâtre de la série technologique (S2TMD) s'inscrit dans un *continuum* de formation artistique et générale, et forme une étape déterminante du parcours de formation. Exigeant un engagement soutenu, il renforce et enrichit les apprentissages propres au théâtre que les élèves ont pu commencer en classe de seconde. Il contribue en outre à préparer un éventuel projet professionnel dans le domaine du théâtre et du spectacle vivant. Il garantit une formation équilibrée ouvrant aussi bien la perspective d'une carrière artistique à brève échéance que la poursuite d'études supérieures visant un large éventail de professions, dans le domaine du spectacle vivant mais également au-delà.

Les deux enseignements de spécialité du cycle terminal, pratique du théâtre et culture et sciences du théâtre, approfondissent les deux champs de compétences (pratiques et cultures théâtrales) que certains élèves ont travaillées en seconde dans le cadre de l'enseignement optionnel. Ils sont envisagés de manière conjointe, les aspects culturels, techniques et pratiques devant s'enrichir mutuellement grâce à une étroite coopération des membres de l'équipe pédagogique partenariale.

Au terme du cycle terminal, l'élève dispose d'une bonne maîtrise technique et de connaissances culturelles riches et diverses grâce auxquelles il dispose d'une approche à la fois sensible et réfléchie de son art. Il recourt à des outils et des méthodes lui permettant de porter un regard éclairé sur le théâtre et de nourrir une pensée critique sur lui et, plus largement, sur le monde qui l'entoure.

L'élève apprend ainsi à exploiter des connaissances sur l'histoire du théâtre et de ses théories, sur ses enjeux dans le monde contemporain, sur les courants artistiques, les œuvres et les artistes, pour nourrir sa propre pratique et faire, en toute conscience et toute liberté, des choix créatifs et singuliers. Cet ensemble contribue au développement de compétences d'interprétation, de création collective et d'analyse.

■ Compétences travaillées au sein des deux enseignements de spécialité

Techniques théâtrales

- Maîtriser la respiration et le souffle.
- Mobiliser sa technique vocale pour savoir s'échauffer, placer sa voix et la projeter.
- Maîtriser la diction et ses règles : phrasé (de l'attaque à la finale), métrique (accentuations, césures, groupes rythmiques, etc.).
- Utiliser des techniques corporelles : savoir s'échauffer.
- Perception de l'espace scénique et de la relation interpersonnelle qui s'y déploie (proxémie).

Pratiques théâtrales

- Au plateau, analyser une scène et en reconnaître les enjeux.
- Connaître, diversifier, enrichir son jeu.
- Être disponible et ouvert à différentes consignes de jeu.
- Expérimenter le rapport au public et à la représentation.
- Mobiliser son autonomie pour
 - façonner sa méthode de travail et aborder un rôle, une scène, un projet ;
 - mener au plateau un travail de recherche et d'expérimentation.
- S'autoévaluer régulièrement et se fixer des objectifs d'apprentissage.
- Trouver avec justesse sa place dans un groupe et faire varier sa position.
- Mobiliser une autre pratique artistique complémentaire du théâtre.
- Prendre en considération l'interdisciplinarité du théâtre dans les projets de création.

Culture théâtrale et artistique

- Mettre ses lectures d'œuvres théâtrales et d'ouvrages théoriques ainsi que son expérience de spectateur au service de son jeu et de ses projets.

- Suivre un parcours cohérent et varié de spectateur qui tienne compte de la nature interdisciplinaire du théâtre.
- Analyser un spectacle, à l’oral et à l’écrit, afin d’exprimer un jugement critique et sensible personnel.
- Utiliser ses connaissances au service de sa pratique théâtrale et de son parcours de spectateur.
- Être autonome dans la recherche documentaire et dans sa restitution.

■ Champs de questionnement communs aux deux enseignements de spécialité

Les contenus d’enseignement sont, en tout ou partie, abordés selon des perspectives générales qui engagent l’élève à interroger sa pratique théâtrale et ses connaissances. Elles relèvent de trois champs de questionnement : le premier associe le théâtre à ses contextes sociaux ; le deuxième concerne les langages de la scène ; le troisième porte sur l’histoire et les esthétiques du théâtre. Les membres de l’équipe pédagogique saisissent les occasions présentées par les nombreuses situations d’apprentissage afin d’amener les élèves à s’approprier ces questionnements. Si les perspectives retenues par l’équipe pédagogique peuvent être abordées successivement, elles peuvent également se rejoindre et se combiner tout au long de l’année scolaire selon les contenus travaillés et les projets menés.

Chaque année du cycle, trois perspectives au moins sont retenues, chacune relevant d’un champ de questionnement différent. Elles peuvent être choisies parmi celles proposées ci-dessous. En classe terminale et en vue des épreuves de spécialité du baccalauréat, trois perspectives parmi celles choisies sont obligatoirement mobilisées. Elles sont à ce titre spécifiquement mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Champs de questionnement	Perspectives
Théâtre et société	<ul style="list-style-type: none"> – La place de l’artiste dans la Cité. – Le théâtre, ses lieux et ses fonctions. – La place du spectateur. – Théâtre public et politiques culturelles. – Théâtre et politique. <p>Classe terminale : Théâtre et enjeux de la Cité.</p>

<p style="text-align: center;">Théâtre et langages</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Les processus de création : improvisation, écriture de plateau, répertoire, adaptation, traduction, analyse dramaturgique, etc. – Les genres et registres théâtraux. – Écritures théâtrales contemporaines. – Langages scéniques : éclairage, costume, son, etc. – Vers, versification. – Théâtre et nouvelles technologies. – Théâtre et autres arts : cinéma, arts plastiques, arts performatifs, arts du récit, etc. <p>Classe terminale : Nouveaux langages théâtraux et interdisciplinarités artistiques</p>
<p style="text-align: center;">Théâtre et esthétiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Théâtre dramatique / Théâtre épique. – Les courants artistiques (baroque, romantisme, réalisme, symbolisme, surréalisme, etc.). – Théâtres du monde et traditions. – Le théâtre post-dramatique. – Les grandes écoles du jeu de l'acteur. <p>Classe terminale : Enjeux esthétiques de la mise en scène et du jeu d'acteur.</p>

■ Modalités et démarches pédagogiques

Au cycle terminal, il convient d'engager les élèves dans une démarche créative et autonome, d'être attentif à leurs propositions et de les accompagner dans cette mise en œuvre.

L'enseignement prend différentes formes adaptées aux contenus de formation : apports magistraux, comptes rendus critiques, travail technique individualisé ou en groupe, travaux en atelier.

Il est souhaitable de valoriser la nature interdisciplinaire du théâtre, tout particulièrement dans les projets mis en œuvre, en associant les élèves relevant d'autres enseignements artistiques, notamment suivant la série S2TMD en danse et/ou en musique.

La diversité des profils des élèves exige que soient prises en compte les singularités de chacun et contribue à la richesse du travail mené collectivement, notamment dans les situations de pratique théâtrale. Ces dernières sont des moments privilégiés où toutes les compétences

construites et tous les savoirs acquis nourrissent la sensibilité de chacun et participent à un projet commun. Les situations s'appuient sur le plaisir du partage, qu'il s'agisse de pratiquer ou d'interroger le théâtre.

■ Évaluation des apprentissages

L'évaluation des apprentissages prend des formes appropriées à la nature des situations pédagogiques proposées. Les attendus des travaux menés sont toujours explicites, afin que les élèves soient en mesure d'apprécier en autonomie leur progression (autoévaluation, coévaluation entre pairs, évaluation individuelle et collective). Les évaluations périodiques associent tous les membres de l'équipe pédagogique partenariale et contribuent, lors des conseils de classe, à l'appréciation globale des progrès effectués. L'évaluation s'appuie sur :

- un carnet de bord, élaboré et régulièrement renseigné par l'élève ;
- des devoirs écrits ;
- des entretiens individuels entre les élèves et l'équipe pédagogique partenariale ;
- des présentations orales (analyses, exposés, exposés théâtralisés) ;
- des propositions artistiques (variations, petites formes, scènes) ;
- un contrôle continu, mené par l'équipe pédagogique, de la maîtrise des fondamentaux, de l'approfondissement du jeu d'acteur et de l'interprétation, de l'engagement et de l'autonomie, de l'enrichissement de la culture de l'élève.

■ Contenus de l'enseignement de spécialité de culture et sciences du théâtre

Les quatre volets de contenus présentés ci-dessous garantissent l'équilibre de la formation dispensée au sein de l'enseignement de spécialité de culture et sciences du théâtre. Complétés par l'enseignement de spécialité de pratique du théâtre, ils amènent l'élève à disposer d'une solide formation culturelle qui lui permet de développer sa singularité de comédien.

Le tableau ci-dessous présente les volumes horaires minimaux affectés à chacun des quatre volets durant chaque année scolaire. L'ensemble ne représentant qu'une partie du temps annuel, il revient à l'équipe pédagogique en charge des enseignements spécifiques à la série S2TMD, chaque année et pour chaque niveau scolaire, d'organiser le temps restant en renforçant certains volets de contenus. L'équipe s'attache ainsi à répondre au mieux aux attentes et besoins des élèves.

Cette répartition des horaires est portée à la connaissance des élèves et de leurs familles, et est précisée au sein de la convention cadre entre les deux partenaires par un avenant annuel.

Volets	Proportions minimales de l'horaire global	
	Première	Terminale
Histoire du théâtre	20%	20%
Relations du théâtre avec les autres arts.	10%	10%
Esthétiques contemporaines dans le champ du spectacle vivant	10%	20%
Analyse de spectacle	20%	20%
<i>Horaire restant à affecter</i>	<i>40%</i>	<i>30%</i>

Histoire du théâtre : étude des périodes historiques, des théories, des contextes de création et de leurs résonances aujourd'hui

Afin d'appréhender les spécificités des œuvres, les élèves consolident leurs repères historiques et esthétiques et leur connaissance des grands mouvements qui jalonnent l'histoire du théâtre de l'Antiquité à nos jours.

Il s'agit également de faire une présentation plus complète des différentes théories du jeu de l'acteur au cours de l'histoire. Depuis l'Antiquité, penseurs, critiques et créateurs construisent des théories destinées à décrire, codifier, célébrer ou mettre en procès le théâtre passé ou présent, ainsi que le jeu de l'acteur : la *Poétique* d'Aristote, l'aristotélisme revisité par les classiques, le *Paradoxe sur le comédien* de Diderot, les préfaces célèbres de Hugo sur le drame romantique, les écrits de Hugo, Zola, Antoine, Meyerhold, Brecht, etc., en sont des exemples. La dramaturgie et la scène contemporaines sont encore habitées par les questionnements portés par ces textes : identification ou distanciation de l'acteur et du spectateur au rôle, illusion ou désillusion théâtrale, rapport toujours ambigu et renouvelé au vrai et au vraisemblable, prise en compte plus ou moins importante du spectateur en sont des exemples qui pourront, comme d'autres, être mis en rapport avec la pratique.

Il s'agit enfin de présenter différents contextes historiques qui ont modifié le rapport entre la scène et la salle.

Relations du théâtre avec les autres arts

Il s'agit de permettre à l'élève de comprendre le caractère fréquemment interdisciplinaire du théâtre, quelle que soit la proposition :

- présentation approfondie des formes de théâtre spécifiquement interdisciplinaires des origines à nos jours ;
- présentation d'autres arts qui ont emprunté au théâtre pour se réinventer ou se renouveler (danse, arts plastiques, cirque, etc.).

Parce qu'il s'inspire du monde qui l'entoure et cherche les moyens de parler de ce monde, le théâtre se nourrit, selon les époques et les lieux, d'autres arts pour les mettre au service de la représentation. Ainsi, par exemple, le chant et la danse sont-ils présents dans certains spectacles actuels, comme déjà dans les spectacles de l'Antiquité, les comédies-ballets, la dramaturgie brechtienne. De même, le théâtre fait parfois place au cinéma ou au cirque, afin d'inventer de nouveaux modes pour raconter des histoires ou les déconstruire, dans l'optique d'actualiser le rapport entre artistes et spectateurs.

Les esthétiques contemporaines dans le champ du spectacle vivant

Il s'agit pour l'élève d'acquérir des repères dans les esthétiques d'aujourd'hui :

- découverte des arts numériques, de la vidéo et de leur influence dans le spectacle vivant ;
- découverte de l'utilisation du jeu vidéo pour expérimenter de nouveaux modes d'expression et renouveler le spectacle vivant en matière de narration, de mise en scène, de rapport au public (participation ou immersion) ;
- découverte de la performance.

Analyse de spectacles

L'analyse de spectacles permet à l'élève de devenir un spectateur actif, sensible et critique et un acteur créatif par :

- le développement et l'approfondissement d'une méthodologie structurée d'observation d'une œuvre dramatique et scénique avec l'acquisition de son vocabulaire technique approprié : scénographie (éclairage, costumes, décors, etc.), musique et environnement sonore, dramaturgie, sémiologie, univers théâtral, rapport entre scène et salle, etc. ;
- l'analyse, chaque année du cycle, d'au moins neuf spectacles issus d'esthétiques différentes ;
- l'analyse des créations proposées et produites par les élèves.

Des connaissances sur la politique culturelle des lieux fréquentés aident à comprendre les spectacles vus et à en parler. Savoir définir les différents types d'édifices qui accueillent du théâtre, les différents types de salles, le rapport scène-salle choisi, différencier l'espace théâtral, l'espace dramatique et l'espace scénique, permettent à l'élève de mieux voir et comprendre ce à quoi il assiste. De même, selon les besoins de la pratique et selon les spectacles, des genres, des registres et des esthétiques théâtrales sont opportunément étudiés.

Après avoir assisté à un spectacle théâtral, l'élève est invité à revenir sur son expérience sensible de la représentation ; à partir de la confrontation des points de vue se construisent des connaissances techniques, culturelles ou théoriques en lien avec la représentation. Une réflexion personnelle, sous une forme orale ou écrite, argumentée et structurée, peut être sollicitée. La forme qu'elle prend peut varier, de l'exposé d'un point de vue à un débat organisé, de l'essai à une analyse structurée par un fil conducteur sur une question particulière : un aspect de la représentation, le traitement d'un thème, etc.

■ **Contenus de l'enseignement de spécialité de pratique du théâtre**

Dans le parcours de formation du jeune comédien, la pratique du théâtre occupe une place essentielle. Celle-ci se décline en volets de contenus indispensables et complémentaires associant des techniques de diverses natures, dont celles de l'interprétation, qui sont régulièrement utilisées dans la conception et la réalisation de projets théâtraux.

Le tableau ci-dessous présente les volumes horaires minimaux affectés à chacun des quatre volets durant chaque année scolaire. L'ensemble ne représentant qu'une partie du temps annuel, il revient à l'équipe pédagogique en charge des enseignements spécifiques à la série S2TMD, chaque année et pour chaque niveau scolaire, d'organiser le temps restant en renforçant certains d'entre eux. L'équipe s'attache ainsi à répondre au mieux aux attentes et aux besoins des élèves.

Cette répartition des horaires est portée à la connaissance des élèves et de leurs familles, et est précisée au sein de la convention cadre entre les deux partenaires par un avenant annuel.

Volets	Proportions minimales de l'horaire global	
	Première	Terminale
Formation approfondie à l'art du jeu théâtral	20%	20%
Formation approfondie à l'interprétation	20%	20%
Techniques et pratiques	10%	10%
Conception et réalisation de projets	10%	10%
<i>Horaire restant à affecter</i>	40%	40%

Formation approfondie à l'art du jeu théâtral

Il s'agit d'approfondir les acquis de la formation de l'acteur :

- **Développer le rapport à l'autre (partenaire, auteur, metteur en scène, public), notamment par l'attention, l'observation, l'écoute, l'adresse au partenaire, l'échange, etc.**

L'élève occupe différentes places selon les moments de sa pratique : hors du plateau, il peut dessiner des costumes, élaborer une scénographie, suivre le texte pour repérer ses possibilités dramaturgiques, être script d'une improvisation. Au plateau, il joue principalement, mais peut également devenir régisseur lumière, son, plateau, etc.

- **Favoriser la prise de distance dans le jeu théâtral avec des exercices appropriés, nourris d'autres disciplines (masque, marionnette, etc.).**
- **Solliciter l'imaginaire, la sensibilité, les connaissances dans le jeu théâtral.**

Dans la pratique théâtrale, l'imaginaire est en travail, depuis l'échauffement jusqu'aux retours sur les séances. Il permet d'augmenter les capacités physiques de l'élève au plateau (voix et corps), de faire le lien entre un texte écrit et une situation vécue, etc. De même, le jeu et l'interprétation se nourrissent des connaissances sur la tenue du corps, du travail de la voix, du rapport à la langue, de la relation au partenaire.

- **Acquérir et entretenir une disponibilité corporelle : maîtrise du corps, de son inscription dans l'espace et dans le temps.**

La discipline imposée par les exercices pour maîtriser un corps à la fois détendu et tonique, réceptif et prêt à s'engager dans un échange ou une situation, la conscience des effets de sens produits par les positions et les relations entre les corps sur un plateau ainsi que par le rythme travaillé conduisent l'élève à prendre conscience des langages non verbaux utilisés au théâtre.

- **Maîtriser la voix parlée et chantée, la dimension poétique de la langue à travers la diction et l'intention, du souffle jusqu'à la parole.**

Le travail sur la voix (variation de hauteur, de timbre, de rythme, d'accentuation, travail sur la voix naturelle, projetée, déclamée, chantée, appareillée d'un micro) conduit l'élève à prendre conscience de la matérialité physique de la voix et de ses possibilités.

- **Stimuler la prise de risque, notamment par l'improvisation.**

Formation approfondie à l'interprétation

- Analyser les textes par un travail à la table (dramaturgie).
- S'approprier un texte et développer sa capacité de concrétiser une présence sur le plateau, de partager cette présence sur scène avec des partenaires et un public.
- S'essayer à la direction d'acteur.
- Explorer les différents répertoires du théâtre : travail sur le texte, éventuellement sur ses traductions, sur la langue, sur la parole et sa mise en voix.

Techniques et pratiques

- **Approche de disciplines associées : arts du cirque, masque, clown, marionnettes, théâtre gestuel, comédies musicales et théâtre musical, arts du récit**

Il s'agit d'enrichir et d'élargir le jeu de l'acteur :

- en pratiquant l'effet de distanciation requis par certaines disciplines associées telles que le masque, les marionnettes, le clown, dans le jeu de l'acteur ;
- en effectuant un travail spécifique sur sa voix (voix parlée/voix chantée) dans certaines disciplines associées telles que le théâtre musical ou les comédies musicales ;
- en travaillant la place spécifique de l'acteur (acteur/narrateur) dans les différents arts du récit.

■ Approche de disciplines complémentaires : écritures textuelles et écritures scéniques, mise en scène, scénographie, technologies numériques et cinéma

Il s'agit de se former à toutes les composantes techniques du théâtre :

- la connaissance et l'analyse des différentes composantes d'une réalisation scénique et de leur interaction avec ou sans l'acteur ;
- la maîtrise du lexique technique spécifique au théâtre.

■ Autres disciplines : danse, musique, chant

Il s'agit de pratiquer régulièrement des disciplines complémentaires et indissociables de la formation de l'acteur et d'approfondir la notion de rythme et de pulsation :

- dans un atelier de danse contemporaine ;
- dans un cours de chant ;
- par la pratique instrumentale.

Conception et réalisation de projets

Il s'agit d'amener l'élève vers une autonomie artistique : prendre des initiatives, expérimenter et développer des projets. Dans le cadre de ces projets, l'élève progresse dans la prise de risque interprétative et approfondit ses compétences d'interprète. Les projets peuvent être de deux natures :

- des projets dirigés par l'équipe pédagogique et les élèves ;
- des projets autonomes d'élèves, avec accompagnement de l'équipe pédagogique.

Enseignement de spécialité d'économie, droit et environnement du spectacle vivant (EDES SV)

■ Préambule

L'enseignement de spécialité d'économie, droit et environnement du spectacle vivant (EDES SV) s'inscrit dans la continuité de l'enseignement commun de sciences économiques et sociales suivi en classe de seconde. Cet enseignement vise principalement à :

- permettre aux élèves d'avoir une représentation exacte et précise de l'environnement et des enjeux sociaux, économiques et juridiques des activités liées au spectacle vivant ;
- participer à la formation intellectuelle des élèves notamment par l'acquisition de concepts et méthodes de la science économique, de la sociologie et du droit ;
- préparer les élèves à la poursuite d'études supérieures et leur permettre de faire des choix éclairés d'orientation. Au-delà des formations supérieures directement associées à une pratique artistique de haut niveau, il existe en effet un large éventail de cursus en lien avec les domaines artistiques et du spectacle vivant : par exemple, des formations universitaires liées aux arts de la scène et du spectacle vivant, à la médiation culturelle et artistique, à la gestion et à l'administration du spectacle vivant, aux enseignements des arts ; des écoles spécialisées liées aux techniques de la scène, à la conservation et la documentation, la communication ; etc.

Prenant appui sur les acquis des élèves à l'issue de la classe de seconde et adossé aux enseignements communs, l'enseignement d'EDES SV permet aux élèves de poursuivre leur formation générale : par la mobilisation des outils, notions et méthodes de la sociologie, de la science économique et du droit, ils comprennent la richesse et la diversité de la vie artistique. Ils sont ainsi initiés à des modes de raisonnement rigoureux appuyés sur des travaux scientifiques transposés à l'apprentissage scolaire.

Sur le plan pédagogique, les professeurs proposent des situations d'apprentissage variées qui engagent les élèves dans une activité intellectuelle véritable (analyse de dossier documentaire, recherche documentaire, réalisation individuelle ou collective de dossier, etc.). Ils utilisent des supports variés (textes, tableaux statistiques, graphiques, compte-rendu d'enquêtes, documents iconographiques et audiovisuels, monographies, etc.) et ont recours, le cas échéant, aux outils et ressources numériques. Ils s'attachent à donner du sens aux apprentissages et à susciter la curiosité intellectuelle des élèves par l'étude de situations concrètes liées aux domaines culturels, artistiques et du spectacle vivant. La mise en œuvre de l'enseignement d'EDES peut s'appuyer sur des interventions d'artistes et professionnels de la culture et, en lien avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, sur la conduite de projets favorisant l'enrichissement mutuel des trois enseignements de spécialité.

Le programme fixe des objectifs d'apprentissage qui définissent ce que les élèves doivent avoir acquis à la fin de la classe de première. Au-delà de l'acquisition de notions spécifiques aux thèmes développés dans le cadre de l'enseignement que les élèves doivent savoir illustrer et définir, les élèves renforcent leur maîtrise de certaines compétences transversales : collecte et traitement de l'information ; analyse et mobilisation de données ; analyse et mobilisation de document de natures diverses ; construction d'une argumentation, maîtrise de l'expression écrite et orale.

Tout au long de l'année, les professeurs évaluent régulièrement les apprentissages des élèves en tenant compte de leur engagement dans l'enseignement et de leurs acquis au regard des objectifs d'apprentissage fixés par le programme. L'évaluation – écrite et orale, individuelle ou collective – prend des formes variées, comme par exemple la réalisation de travaux écrits liés à une recherche documentaire ou à un projet ; la présentation orale d'une recherche documentaire ou d'un projet ; le développement d'une argumentation à partir d'un dossier documentaire.

Dans le cadre de leur enseignement, les professeurs exercent leur liberté pédagogique, en particulier pour :

- organiser une progression de leur cours cohérente sur l'ensemble de l'année et adaptée à leurs élèves ;
- articuler les différents apprentissages (savoirs et compétences transversales) ;
- adapter leurs pratiques pédagogiques aux besoins de leurs élèves.

■ Thèmes, questionnements et objectifs d'apprentissage

Sociologie des pratiques culturelles

L'étude des pratiques culturelles est un moyen d'appréhender les conditions d'accès à la culture. Ces conditions sont régulièrement l'objet d'enquêtes et d'études approfondies qui en apprécient les évolutions. En s'adossant à une question particulière, ce thème construit des repères et des connaissances qui permettent à l'élève de situer son projet personnel et sa pratique artistique dans le champ plus large des pratiques culturelles.

■ Quels sont les facteurs de différenciation des pratiques culturelles ?

L'élève apprend :

- la distinction entre la définition de la culture au sens sociologique et son acception au sens courant ;
- que les pratiques culturelles recouvrent une diversité d'activités de consommation et de participation à des domaines intellectuels et artistiques ;
- que les pratiques culturelles sont associées à des goûts et des préférences socialement différenciées (selon la catégorie socioprofessionnelle, le sexe, le niveau de diplôme, l'âge et la génération, le lieu d'habitat) et qu'elles participent à la définition de styles de vie ;
- que le numérique est susceptible de modifier l'accès et les usages des pratiques culturelles ;
- que la pluralité des influences socialisatrices peut être à l'origine de situations de dissonances culturelles ;
- à interpréter les données statistiques relatives au public des spectacles vivants et à l'évolution de leur fréquentation.

Économie de la culture et du spectacle vivant

Pour protéiforme qu'il soit, le secteur économique du spectacle vivant et de la culture témoigne de caractéristiques particulières qui expliquent sa dynamique et lui permettent d'occuper une place significative dans la consommation des ménages et plus généralement dans les activités économiques et la production de richesses. S'appuyant sur trois questions principales, ce thème apporte à l'élève les clefs indispensables à une lecture informée et critique de ce paysage, et les repères grâce auxquels il peut situer sa pratique artistique dans ce contexte où l'artiste occupe une place centrale mais reste dépendant d'une organisation économique particulière.

■ Quel est le poids de la culture dans l'économie et l'emploi ?

L'élève apprend :

- à identifier et à illustrer la diversité des domaines des activités économiques culturelles, qu'elles relèvent de biens culturels reproductibles (audiovisuel ; édition, presse ; musique enregistrée) ou non reproductibles (patrimoine ; architecture ; arts visuels) ou encore de services (spectacle vivant ; enseignement culturel) ; il distingue ce qui relève des industries culturelles et créatives de ce qui y fait exception ;
- à interpréter, à partir de la lecture d'indicateurs de consommation et de production, l'évolution des dépenses culturelles dans la consommation des ménages et des activités économiques culturelles dans le PIB, et à en connaître les principaux déterminants (prix, fréquentation, dépenses publiques) ;
- à partir de la lecture d'indicateurs de consommation, de production et d'emploi, à comparer le poids, dans le PIB et dans l'emploi total, des activités économiques culturelles avec celui d'autres branches économiques.

■ Quelles sont les spécificités de l'économie du spectacle vivant ?

L'élève apprend :

- à connaître la diversité des domaines du spectacle vivant ;
- à illustrer la diversité des entreprises de spectacle vivant selon leur taille (nombre de salariés), leur fonction (création, production, diffusion), leur statut (privé/public) ;
- à comprendre que selon la loi de « la fatalité des coûts », le spectacle vivant se présente comme une activité économique spécifique (productivité du travail stagnante, faible impact du progrès technique, rendement d'échelle décroissant, degré de substituabilité travail-capital ; degré d'élasticité de la demande au prix) qui peut expliquer le soutien des pouvoirs publics ;
- à comprendre les stratégies que les entreprises de spectacle vivant mettent en œuvre pour lutter contre la « fatalité des coûts » (notamment, accroissement de la fréquentation et/ou de la qualité de la production, recherche de gains de productivité, développement d'activités dérivées) ;
- à savoir que la France se distingue d'autres pays par l'importance du secteur public dans la production, le financement (subvention, mécénat, fondation) et la régulation des activités du spectacle vivant (notamment, principe d'exception culturelle).

■ Quels sont les objectifs et les évolutions de la politique culturelle ?

L'élève apprend :

- les principaux objectifs des politiques culturelles et sait les illustrer : protection du patrimoine ; aide à la création ; démocratisation de l'accès à la culture (notamment l'éducation artistique et culturelle) ;
- les principales évolutions de la politique culturelle depuis la seconde moitié du XXe siècle à travers ses objectifs principaux : démocratisation de la culture, démocratisation culturelle ;
- que le bilan de la politique culturelle fait l'objet de débats sur ses effets (notamment, l'accroissement de la diversité culturelle, l'efficacité de la démocratisation).

Environnement professionnel du spectacle vivant

L'environnement professionnel du spectacle vivant réunit de nombreux métiers qui s'articulent étroitement les uns aux autres, notamment dans la perspective de productions artistiques de toutes natures. Si l'artiste est au centre, il ne peut faire valoir sa créativité sans un environnement professionnel associant de nombreuses compétences dans le domaine de la communication, de la production, de la gestion, de la médiation ou encore de la technique. En outre, rares sont les artistes qui n'exercent que leur métier central : ils sont souvent conduits à en exercer plusieurs parallèlement sinon à envisager, pour diverses raisons, des réorientations professionnelles au cours de leur carrière. Ce thème conduit l'élève à prendre la mesure de ces réalités.

■ Quelles sont les caractéristiques de l'environnement professionnel du spectacle vivant ?

L'élève apprend :

- que les métiers du spectacle vivant sont divers et relèvent de trois types d'activités : artistique, technique et administrative ;
- que les principales spécificités des métiers du spectacle vivant sont :
 - la polyvalence (associant notamment interprétation, production, communication, médiation) ;
 - la mobilité (notamment géographique, variabilité du cadre et du temps de travail) ;
 - la pluriactivité (fait d'exercer dans différents champs d'activités, notamment : l'enseignement, l'interprétation, la recherche, la technique, la création).

- que le numérique modifie la pratique professionnelle du spectacle vivant dans toutes ses dimensions (production, communication, diffusion) ;
- que l’environnement professionnel du spectacle vivant s’organise autour d’une économie de projet et d’un fonctionnement en réseau ;
- que les étapes de la réalisation d’un spectacle sont la création, la production et la diffusion ;
- les caractéristiques du travail et de l’emploi dans le domaine du spectacle vivant (caractéristiques, évolution).

Droit du spectacle vivant

Dans le domaine du spectacle vivant et plus généralement dans celui de la diffusion artistique, les questions de droit sont importantes et se posent de façon particulière. Si l’artiste doit prendre en compte ce cadre juridique et réglementaire, il peut aussi en tirer parti grâce aux organismes de gestion collective des droits d’auteurs et droits voisins qui permettent de protéger l’originalité de sa création. Quelle que soit la responsabilité occupée dans la chaîne de production ou de diffusion artistique, les règles juridiques visent à garantir un équilibre entre la liberté de création, le respect du créateur et une large diffusion publique. Ce thème, adossé à l’étude de cas concrets, permet à l’élève de prendre la mesure de cet environnement et d’acquérir des repères qui lui seront utiles, quel que soient le projet professionnel qu’il envisage.

■ Quelles sont les principales caractéristiques du droit du spectacle vivant ?

L’élève apprend :

- les principales spécificités de la réglementation du spectacle vivant :
 - les obligations de l’entrepreneur de spectacle (notamment, licences, normes de sécurité, assurances, accueil du public) ;
 - les caractéristiques des contrats du spectacle vivant (notamment cession de droits, enregistrement) ;
- les différents statuts d’artistes (interprète / auteur) ;
- les différents statuts des travailleurs du monde du spectacle vivant (salarié / indépendant) qui sont régis par le code du travail et des conventions collectives ;
- les différents contrats de travail (contrat à durée indéterminée, contrat à durée déterminée, contrat à durée déterminée d’usage) et les régimes de protection sociale qui en découlent (notamment le régime spécifique de l’assurance chômage de l’intermittence du spectacle) ;
- la notion de propriété intellectuelle : distinction entre les droits d’auteur et les droits voisins (interprète, éditeur, producteur) ;

- les principaux organismes de gestion collective des droits d’auteur et droits voisins, notamment la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), la Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes (SPEDIDAM) ;
- à connaître les impacts du développement du numérique sur les droits d’auteurs et les droits voisins.